

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°007/AONO/CO/J03.04/SM/C1PM/2025 DU 07 MAI 2025 POUR LA
CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA CULTURE D'OKOLA,
COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE REGION DU CENTRE**

Financement budget d'investissement public (BIP) MINDEVEL EXERCICE 2025

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de *BIP MINDEVEL2025*, le Maire de la Commune d'Okola Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la construction de la maison de la culture d'Okola, Département de la Lékié, Région du Centre

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- INSTALLATION DE CHANTIER
- REZ DE CHAUSSEE
- ETAGE

3. Allotissement

Ces travaux sont en un (0)1 lot unique et se décline d'après le tableau ci-après.

N° Lot	Nature de la prestation	Localité	Arrondissement
Unique	Construction de la maison de la culture	Okola	Okola

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 15.000.000 (Quinze millions) FCFA

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de 03 (Trois) mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais reconnues pour leur compétence dans la réalisation de travaux similaires et exerçant régulièrement leurs activités sur le territoire national. La constitution des entreprises en groupement ou la sous-traitance est autorisée conformément à la réglementation en vigueur.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais reconnues pour leur compétence dans la réalisation de travaux similaires et exerçant régulièrement leurs activités sur le territoire national. La constitution des entreprises en groupement ou la sous-traitance est autorisée conformément à la réglementation en vigueur.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par budget d'investissement public (BIP) MINDEVEL EXERCICE 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire n°.....

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est *hors ligne*.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, timbrée aux taux en vigueur, et accompagnée du récépissé de dépôt à la caisse Dépôt et consignations (CDEC), en respect des dispositions de la lettre-circulaire N° 00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics dont le montant s'élève à **300.000 (Trois cent mille) en FCFA**, et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO aux heures ouvrables au Service des Marchés sis au rez de chaussée de l'immeuble abritant la Mairie d'Okola tel 654844430 ou 694474432 dès publication du présent avis. Il peut également être consulté **en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cmet> <http://www.publiccontracts.cms>** sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm). Ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue aux heures ouvrables au Service des marchés de la Mairie d'Okola dès publication du présent avis, contre versement (remise de l'original de la quittance de paiement) d'une somme non remboursable de **trente -mille FCFA (30 000 francs)** à la recette municipale d'Okola.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service des marchés de la Mairie d'Okola au plus tard le **26 JUIN 2025** à 12 Heures et devra porter la mention :

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°007/AONO/CO/J03.04/CIPM/2025 DU 07 MAI 2025 POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON
DE LA CULTURE, COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE REGION DU CENTRE**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 26 JUIN 2025 à 13 heures précises par la Commission interne de Passation des Marchés de la commune d'Okoladans la salle de réunion de la maison de la culture d'Okola.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de regroupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres

15. Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- † De l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- † De la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- † Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;

- ♦ Du non-respect de 24 oui sur 29 des critères essentiels
- ♦ *De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années*
- ♦ *De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;*
- ♦ De l'absence de possession en propre d'un véhicule de liaison pick-up 4*4
- ♦ de l'absence de l'attestation de catégorisation ou du dépôt de la demande de catégorisation dans le sous-secteur D en bâtiment et équipement collectif;
- ♦ De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- ♦ De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- ♦ de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- ♦ de l'absence du récépissé de dépôt à la CDEC de la caution de soumission.

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur

- ♦ la présentation de l'offre;
- ♦ les références du soumissionnaire;
- ♦ la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière).
- ♦ la qualification et l'expérience du personnel
- ♦ les moyens logistiques
- ♦ la méthodologie et le planning des activités
- ♦ Preuve de l'acceptation des conditions du contrat
- ♦ Attestation de visite du site datée et signée par le prestataire

NB. La qualification technique s'obtient après satisfaction de **24 oui sur 29 des critères essentiels** sus-listés sur la grille de notation. Les entreprises catégorisées produiront dans leurs offres techniques une copie de leur attestation de catégorisation conforme ou une copie du récépissé de dépôt du dossier délivrée par le MINMAP et seront par conséquent exemptes **de tous les critères portant sur les moyens financiers et d'expérience, le matériel et le personnel d'encadrement.**

16. Attribution

Le Maire de la Commune d'Okola attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante *en incluant le cas échéant les remises proposées.*

17. Nombre maximum de lots :

Les présentes prestations sont en un lot unique

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à [service (SIGAMP), numéro de poste, BP, téléphone, fax, e-mail] ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d’Ouvrage.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l’Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, ou le MO au numéro 699 99 61 31

22 MAI 2025

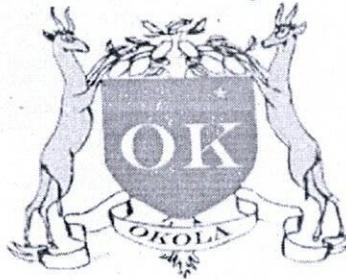
Okola, le.....

Le Maire
(Maître d’Ouvrage)



Copies :

- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)
- ARMP
- Maître d’Ouvrage ;
- Président CIPM
- Affichage Chrono



**NATIONAL TENDER NOTICE N°007/ONIT/O-C/JO3.04/GS/CIPM/2025 OF THE 07 MAY 2025 IN
EMERGENCY PROCEDURE FOR THE CONSTRUCTION OF OKOLA'S MEETING ROOM IN OKOLA
COUNCIL, LEKIE DIVISION, CENTRE REGION.**

FINANCING Public Investment Budget (BIP) MINDDEVEL -EXERCISE 2025

1- Subject of the invitation to tender:

As part of the execution of the public investment budget, 2025 Fiscal year, the Mayor of Council of OKOLA Subdivision Council, Contracting Authority launches a National Tender Notice in emergency procedure, for the construction of Okola's meeting room, in Okola Council, Lékié Division, Centre Region.

2- Nature of works:

The services must include the following:

- INSTALLATION OF SITE OF WORK
- GROUND FLOOR
- STOREY

3- Allotment

The work is divided in (01) one lot and comes from the table below

N° Lot	Nature de la prestation	Locality	subdivision
single	CONSTRUCTION OF OKOLA'S MEETING ROOM	OKOLA	OKOLA

4- Estimated cost

The estimated cost of the operation following preliminary studies is 15 000 000 (fifteen millions) all taxes included

5- Estimated execution deadline

The maximum time frame provided for by the Project Owner for the execution of works subject of this invitation to tender is **03(three) months**. This time frame shall run from the date of notification of the administrative order to commence the services

6- Participation and origin:

The participation to this tender is opened to all public works enterprises of Cameroon law based in Cameroon and with experience in similar works. The constitution of group companies or subcontracting is authorized in accordance with the regulation in force.

7- Funding:

The works subject of this tender shall be financed by Public Investment Budget of MINDDEVEL 2025 Fiscal Year, on budget allocation line n°.....

8- Bidding method

The mode of submission selected for this consultation is offline,

9- Bid bond

Each bidder must include in his administrative documents, a hand-endorsed bid bond, issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of finance to issue bonds for public contracts and whose list appears in document 14 of the Tender File (TF), of an amount of **three hundred thousand (300.000) francs CFA** and valid up to thirty (30) days beyond the initial date limit of the validity of bids. The absence of the bid bond issued by a first-rate bank or financial body of first category authorized by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts shall lead to the immediate rejection of the offer. A bid bond submitted but that does not have any relation with the consultation concerned shall be considered as absent. The bid bond presented by a tenderer at the bid opening session shall not be accepted.

10- Consultation of quotation request:

The hard copy of the file may be consulted free of charge during working hours in the services of the tel 654844430/694474432 at the **Council of Okola** as soon as this notice is published. It may equally be consulted **online on the COLEPS platform at the following addresses:** <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> on the ARMP website (www.armp.cm) or on any other electronic communication means indicated by the Project Owner as soon publication of this notice,

11- Acquisition of tender file:

The Tender File may be obtained during working hours at the Public Contract Service of the **Council of Okola**, as from publication of this notice, upon presentation of a receipt testifying payment of a non-refundable application fee of **thirty thousand(30 000) francs CFA** to the **Council of Okola** treasury carrying the Tender File number

12- Submission of bids:

Each bid, drafted in French or in English in **seven (07)copies** including **one (01) original and six (06) copies** labeled, as such, shall reach under sealed envelopes, at the Public Contract Service of the Council of OKOLA. On **26 JUIN 2025** at 12 o'clock it should bear the following inscription:

**NATIONAL TENDER NOTICE N°007/ONIT/O-C/J03.04/GS/TSLD/CIPM/2025 OF THE 07 MAY 2025 IN
EMERGENCY PROCEDURE FOR THE CONSTRUCTION OF OKOLA'S MEETING ROOM IN OKOLA
COUNCIL, LEKIE DIVISION, CENTRE REGION.**

<< OPEN ONLY DURING THE BIDS OPENING SESSION >>

13- Admissibility of offers:

The administrative documents, the technical offer and the financial offer must be placed in separate envelopes and submitted in a sealed envelope.

The Project Owner shall not accept:

- Bids bearing information on the identity of the tenderers;
- Bids submitted after the closing date and time for submission of bids;

- Envelopes without indication on the identity of the Invitation to Tender;
- Bids non-compliant with the bidding mode;
- Failure to comply with the number of copies specified in the RPAO or offer in copies only;

Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible. Especially the absence of a bid bond issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts or the failure to comply with the model documents of the Tender File shall lead automatically to the rejection of the bid without any other procedure. A bid bond submitted but not relating to consultation concerned shall be considered as absent. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session shall not be accepted.

14- Opening of bids:

The bids shall be opened once. The opening of administrative documents, technical and financial offers shall be done on the 26 JUIN 2024 from 1 PM O'clock by the Internal Tender Board of Okolacouncil. Each bidder may attend the opening session or may be represented by a person of his choice, having an expert and excellent knowledge of the offers.

15- Key evaluation criteria

15-1-Eliminatory criteria

These include the following:

- *Absence of bid bond at the opening of bids;*
- *Failure to submit, beyond the 48(forty-eight) hours deadline after the opening of bids, a document of the administrative file deemed non-compliant or absent (except the bid bond);*
- *False declarations, fraudulent schemes or forged documents;*
- *Failure to comply with 24 over 29 essential critéria.*
- *Absence of the sworn statement for not having abandoned contracts during the last three years;*
- *Absence of a quantified unit price in the financial offer;*
- *Absence of own or hired minimum equipment (to be specified by the Project Owner);*
- *Absence of grading(categorization) certificate if applicable in building and equipment sous section D;*
- *Absence of an element in the financial offer (submission, BPU, DQE);*
- *Absence of integrity charter dated and signed*
- *Absence of the dated and signed commitment statement to comply with environmental and social clauses.*

15.2 Essential criteria

The essential criteria are:

- *Presentation of bid;*
- *Bidder's references;*
- *Financial capacity;*
- *Personnel qualification and experience;*
- *Logistic means,*
- *Methodology and planning*
- *Visit of site attestation signed and dated*

NW: Technical qualification is obtained after satisfying 24 yes over 29 of the essential criteria of the rating grid.

Categorized companies will produce a certified copy for their categorization certificate issued by ministry of public contract and will be free from all criteria for financial and experience, equipment and management staff.

16- Attribution of Contract

The Mayor of Okola Council will allot contracts to bidders whose offers will be meeting required technical and financial qualification criteria and whose offer is evaluated as the least expensive and budget true to the tender file.

17- Maximum number of lots

The prestation is an single lot

18- Duration of the validity of offers

The bidders remain committed to their offers for ninety (90) days from the deadline set for the Submission of tenders.

19- Additional Information:

Additional technical information may be obtained during working hour through the Mayor of Okola Council from the date of publication of the present notice.

20- Fight against corruption and malpractices

For any denunciation of corruption attempt practices, facts or acts, please call the National Anti-Corruption Commission (NACC) on 1517, the Authority in charge of Public Contracts (MINMAP) (SMS or call) on (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48, the ARMP on or the on 699 99 61 31

22 MAI 2025
OKOLA, ON THE _____

THE MAYOR OF OKOLA COUNCIL
(PROJET OWNER)

Copies:

- DELEGATE OF LEKIE PUBLICS CONTRACTS
- ARMP (for publication in JDM),
- OKOLA/President commission
- TS/Okola council
- Archives/chrono



M. Oba Vincent De Paul